

Nouveau protocole sanitaire dans les cantines

Un nouveau protocole gouvernemental, paru le 1er février et d'application obligatoire dès le 8 février, modifie l'accueil des enfants dans les restaurants scolaires : aménagement d'un espacement de deux mètres entre les tables, en plus des règles visant à limiter les brassages. Les parents d'élèves du Blanc-Mesnil ont reçu une lettre du maire Thierry Meignen qui les informe des mesures prises pour appliquer le dernier protocole sanitaire gouvernemental dans les restaurants des écoles maternelles et élémentaires.

En accord avec l'Éducation nationale, la Ville a en effet modifié l'organisation du service de restauration dans les cantines scolaires, selon trois axes fondamentaux précisés par le maire : « *Le maintien du service de repas chauds et équilibrés servis aux enfants, le respect du temps pédagogique afin qu'aucun élève ne subisse une réduction de son temps d'apprentissage et enfin le strict respect des règles sanitaires, notamment de distanciation et de désinfection des tables et chaises entre chaque service.* »

Pour atteindre ces objectifs, il a fallu mettre en place des plans de table qui attribuent une place fixe à chaque demi-pensionnaire en école élémentaire.

À la différence des cantines en maternelle, où l'élève peut changer de place d'un jour à l'autre, en veillant cependant à s'asseoir toujours à la même table.

Dans sa lettre, le maire salue « l'investissement sans faille » des agents communaux de la restauration scolaire, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) et des animateurs, au service des enfants blanc-mesnilois.

La coopération efficace entre l'Éducation nationale et la Ville a permis le maintien d'un service de qualité et de ne pas priver les élèves de ce moment important : **le repas à la cantine.**

EB

Contact

Mairie du Blanc-Mesnil (Hôtel de ville)

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex
France

Horaires d'ouverture

Lundi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Mardi

14:00-17:30

Mercredi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Jedi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Vendredi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Samedi

09:00-11:45

Dimanche

Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15.**

01 45 91 70 70

Publié le 18 février 2021

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture**Lundi**

09:00-12:30, 14:00-17:30

Mardi

Fermé

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture**Lundi**

09:00-12:15, 14:00-17:15

Mardi

09:00-12:15, 14:00-19:45

Mercredi

14:00–17:30

Mercredi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Jeudi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Vendredi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Samedi

09:00–11:45

Dimanche

Fermé

09:00–12:15, 14:00–17:15

Jeudi

09:00–12:15, 14:00–17:15

Vendredi

09:00–12:15, 14:00–17:15

Samedi

Fermé

Dimanche

Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.